



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 09 avril 2025

Délibération n° 1-5-2025
Rapporteur : Madame Sara FERAUD

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la vice-présidence de Sara FERAUD, Vice-Présidente.

Présents : Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN, Gérard DUBUCHE.

Excusés : Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Pascal DIDTSCH, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Date de la convocation : 27 mars 2025

Objet :

CCAS

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 MARS 2025**

Exposé des motifs :

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-verbal n° 1 à la suite de la séance du 19 mars 2025.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet du procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le procès-verbal n°1 rédigé à la suite de la séance du Conseil d'Administration du 19 mars 2025.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

